

Service Police Municipale
Réf agent : MS

**OBJET : AUTORISATION D'ACCES AUX ANIMAUX DE FERME SQUARE JEAN MERMOZ,
LE DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024 DE 7H00 À 20H00.**

LE MAIRE DE SANNOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1 et L.2212-2 et L.2212-5,

Vu les instructions préfectorales N°980259 de la direction des services vétérinaires,

Vu l'arrêté municipal PER N° 2023/18 du 4 Avril 2023 réglementant les conditions d'utilisations des squares et aires de jeux,

Vu l'arrêté N° 2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués,

Considérant que pour le bon déroulement de la « Fête à l'Ancienne », il y a lieu d'autoriser l'accès dans le square Jean Mermoz des animaux appartenant à la Ferme de Galinette et à la compagnie Equistoria.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : L'Association d'éducation à l'environnement de la ferme de Galinette et la compagnie Equistoria détenant des animaux pour les animations de la « Fête à l'ancienne » seront autorisés à pénétrer dans l'enceinte du square Jean Mermoz, le dimanche 15 septembre 2024 de 7h00 à 20h00.

ARTICLE 2 : Les propriétaires des animaux devront être en mesure de présenter les carnets vétérinaires des animaux présents à toute réquisition des fonctionnaires de police.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

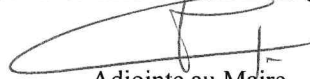
ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Commissaire Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame le Major responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la police municipale

Fait à SANNOIS, le 24 juillet 2024

Pour le Maire et par délégation

Laurence TROUZIER-EVEQUE



Adjointe au Maire

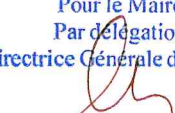
En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,
Circulation, Stationnement et Transport

Affaires Juridiques

Conseillère Communautaire



Pour le Maire
Par délégation
La Directrice Générale des Services


C. NOUAILHETAS

Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT

A.R. du... *07 août 2024*

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - *22/07/24* - Arr2024 - *77* - *AV*

Publié le... *07 août 2024*